



AVIS PUBLIC

Règlement 2019-04 Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux

AVIS public est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté à la séance du 2 juillet 2019, le règlement intitulé :

Règlement 2019-04 Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau municipal d'Authier-Nord, au 452, rue Principale, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal, du lundi au jeudi, de 8h30 à 14h30.

Donné à Authier-Nord ce 9 juillet 2019

Élise Gagnon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élise Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public informant les contribuables que le conseil municipal a adopté, le 2 juillet 2019, le «Règlement 2019-04 Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux. Une copie de cet avis a été affichée aux endroits désignés par le conseil municipal (résolution 2018-03), en date du 9 juillet 2019.

Élise Gagnon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière